

JurisMedX

Fiche pratique

Le représentant thérapeutique



Laurence Petoud – Référente juridique

CAS Droits des patients & santé publique

www.jurismedx.ch

18 janvier 2026

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



MedLegalFlow

Bienvenue dans **MedLegalFlow**, la méthode qui transforme l'approche du droit médical en un raisonnement clair et structuré. Avec cette approche, vous apprendrez à manier les règles juridiques avec précision et à appliquer le syllogisme juridique de façon efficace.

Grâce à une logique fluide et stratégique, vous maîtriserez enfin le raisonnement médical et juridique sans vous laisser submerger par la complexité des textes de loi.

Découvrez une ressource complète et interactive sur le droit médical et les droits des patients

Que vous soyez étudiant, professionnel de santé ou simplement curieux d'en savoir plus sur le droit des patients, cette banque de documents vous accompagne à chaque étape de votre apprentissage et de votre perfectionnement.

Accédez à une diversité de formats pédagogiques adaptés à tous les niveaux :

- ✓ **Quizz et QCM** progressifs pour tester vos connaissances
- ✓ **Cas pratiques** avec et sans analyse pour affiner votre raisonnement juridique
- ✓ **Fiches pratiques** claires et synthétiques pour une compréhension rapide
- ✓ **Cartes mentales et flash cards** pour mémoriser efficacement les notions clés
- ✓ **Notes de cours enrichies** tirées d'une préparation approfondie au CAS en droit des patients et de la santé publique

Pensé pour allier théorie et mise en application, cet ensemble vous offre un outil précieux dans votre démarche d'apprentissage et dans votre pratique professionnelle.

🔍 Transformez votre approche du droit médical grâce à une méthode structurée, dynamique et interactive !

Ce fichier est bien plus qu'un simple recueil de ressources : c'est une véritable invitation à explorer, à réfléchir, et à se dépasser. Quizz stimulants, cas pratiques captivants, analyses approfondies... Chaque section a été soigneusement conçue pour éveiller votre curiosité et affûter vos compétences.

Que vous soyez ici pour tester vos connaissances, affronter des scénarios réalistes ou plonger au cœur de la réflexion critique, vous êtes au bon endroit.

Préparez-vous à relever des défis intellectuels, à affiner vos raisonnements, et à construire les bases solides de votre maîtrise.

Le but du jeu ? Apprendre, progresser et — pourquoi pas — s'amuser un peu en chemin.

Alors, laissez-vous guider et découvrez tout ce que cette œuvre a à vous offrir.

Bonne exploration, et surtout... bon courage !



Introduction

En droit suisse, chaque personne capable de discernement peut anticiper une perte de conscience ou d'aptitude en désignant un représentant thérapeutique. Ce représentant sera chargé de prendre les décisions médicales à sa place. Cette possibilité est prévue par le Code civil ([art. 370 ss CC](#)) et vise à garantir le respect de la volonté du patient même lorsqu'il ne peut plus s'exprimer.

I. Définition et rôle

- Le représentant thérapeutique est une personne désignée par écrit par le patient.
- Il prend les décisions médicales à la place du patient dès que celui-ci n'a plus la capacité de discernement.
- Le corps médical a l'obligation de respecter ses décisions.
- Le représentant doit recevoir toutes les informations nécessaires pour pouvoir consentir aux traitements en connaissance de cause.

II. Conditions de validité

- Désignation par écrit, datée et signée (à la main ou dactylographiée).
- Possibilité de changer de représentant à tout moment.
- Les décisions prises par le représentant engagent le patient et doivent être respectées par les soignants.

III. Représentant par défaut

Si aucun représentant thérapeutique n'a été désigné, la loi prévoit un ordre de priorité ([art. 378 CC](#)) :

1. Le conjoint ou partenaire enregistré vivant en ménage commun.
2. La personne fournissant une assistance personnelle régulière.
3. Les descendants.
4. Les parents.
5. Les frères et sœurs.

⚠ Dans tous les cas, la personne doit fournir une assistance personnelle régulière pour être reconnue comme représentant. Exemple : un enfant sans contact régulier avec son parent n'est pas apte à ce rôle.

IV. Distinction avec le mandat pour cause d'incapacité

- **Mandat pour cause d'incapacité ([art. 360 ss CC](#))** : document plus large qui peut inclure la gestion des biens, l'assistance personnelle et les décisions médicales.
- Peut être établi manuscritement ou devant notaire.
- Peut éviter la mise en place d'une curatelle.
- La rémunération du mandataire est à la charge de la personne qui rédige le mandat.
- Possibilité de séparer les aspects médicaux (directives anticipées) des aspects patrimoniaux.



V. Conclusion

La désignation d'un représentant thérapeutique permet d'assurer que la voix du patient reste entendue, même en cas d'incapacité de discernement. Ce dispositif complète les **directives anticipées** et peut s'inscrire dans un **mandat pour cause d'incapacité** plus large. Ensemble, ces instruments traduisent une philosophie commune : concilier autonomie individuelle, protection de la personne vulnérable et sécurité juridique pour les professionnels de santé.

Il est donc essentiel d'encourager chaque patient à réfléchir à ces choix, à les formaliser et à en informer ses proches et son médecin traitant.